

Déploiement du passeport biométrique dans le département

Ce nouveau passeport, contenant une photo et des empreintes digitales numérisées, sera mis en service le 10 Mars 2009. A compter de cette date les demandes de passeport seront à déposer dans l'une des 20 communes où seront implantés les dispositifs de recueil des données.

Liste des communes retenues pour le déploiement du passeport biométrique

BOHAIN EN VERMANDOIS
03 23 07 55 50

BRAINE
03 23 74 10 40

CHARLY SUR MARNE
03 23 82 00 32

CHATEAU-THIERRY
03 23 38 86 86

CHAUNY
03 23 38 70 70

FERE EN TARDENOIS
03 23 82 20 44

GUIGNICOURT
03 23 25 36 60

GUISE
03 23 61 80 80

HIRSON
03 23 58 38 88

LAON
03 23 22 30 30

MARLE
03 23 21 75 75

ROZOY SUR SERRE
03 23 98 50 04

SAINT QUENTIN
03 23 06 90 00

SISSONNE
03 23 80 45 33

TERGNIER
03 23 40 21 20

VERVINS
03 23 98 00 30

VIC SUR AISNE
03 23 55 50 58

A partir du 12 Mars 2009 :
NEUILLY SAINT FRONT
03 23 71 02 25

A partir du 13 Mars
SOISSONS
03 23 59 90 00

A une date ultérieure
VILLERS-COTTERETS
03 23 96 55 00

TARIFICATION DU PASSEPORT BIOMETRIQUE

Demande pour laquelle l'utilisateur fournit des photos papier : 88 €
Demande pour laquelle le recueil de la photo est fait par la Mairie : 89 €